



**Municipalité de Chartierville**  
**27, rue St-Jean-Baptiste**  
**Chartierville, Qc JOB 1K0**

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA  
SOUSSIGNÉE, QUE :**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année (résolution 24-4214), en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ses séances pour 2025, celles-ci se tiendront, sauf exception, les lundis et débiteront à 19 h :

13 janvier	7 avril	7 juillet	1er octobre (mercredi)
3 février	5 mai	11 août	10 novembre
3 mars	2 juin	8 septembre	8 décembre

**DONNÉ** à Chartierville, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

Paméla Blais  
Directrice générale et greffière – trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Pamela Blais, greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ce vendredi 6 décembre 2024, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Paméla Blais  
Directrice générale et greffière – trésorière